

**PROCÈS VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE ÉLECTIVE
DE LA 2FOPEN (saison 2019-2020)
12 au 17 mars 2021 et 20 mars 2021**

Organisation :

Compte tenu du contexte de l'épidémie de covid-19, l'assemblée générale extraordinaire s'est tenue sous forme de vote électronique ouvert du 12 au 17 mars 2021, à bulletin secret, à raison d'un seul délégué votant par comité départemental avec un vote pondéré du nombre de licenciés.

Dans le même contexte, l'assemblée générale élective s'est tenue pour partie selon les mêmes principes et pour partie en visioconférence le samedi 20 mars 2021 avec les mêmes délégués, éventuellement représentés.

Présents :

Pour le vote électronique, 47 comités sur 60 y ont pris part, comptant pour 7.118 voix sur 8.243, pour les approbations et 48 comités sur 60, comptant pour 7.375 voix sur 8.243, pour les élections.

Pour la visioconférence, 27 comités étaient présents, 10 représentés et 23 non représentés, le tout pour 4.427 voix sur 8.243.

ORDRES DU JOUR

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

- 1- Vote des statuts 2FOPEN
- 2- Vote du règlement intérieur

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire élective :

Les questions soumises au vote électronique préalable (points 5, 6, 7 et 9 de l'ordre du jour) sont en italique.

- 1- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président
- 2- Présentation du nouveau logo de la fédération
- 3- Intervention du bureau de vote déjà élu
- 4- Discussion et vote sur la validation de la procédure utilisée pour les Assemblées Générales et de leurs résultats
- 5- *Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de Mars 2020*
- 6- *Présentation par le Président et vote du rapport moral*
- 7- *Présentation par la Secrétaire générale et vote du rapport d'activités*
- 8- Rapport du cabinet comptable, présentation par le Trésorier et vote du bilan financier
- 9- *Élection du comité directeur pour un mandat de quatre ans (candidats classés en ordre alphabétique en commençant par la lettre U tirée au sort en public le 2 février)*
- 10-Projets pour 2020-2021
- 11- Présentation et vote du budget prévisionnel 2021, vote sur le montant des licences saison sportive 2021-2022
- 12- Brève suspension de séance pour permettre l'élection du Bureau Fédéral par le nouveau Comité Directeur
- 13- Clôture de l'Assemblée Générale par le Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le vote électronique a été ouvert le 12 mars 2021 à 8h00 et clos le 17 mars 2021 à 23h59.
Le quorum a été atteint et l'assemblée a voté valablement.

Statuts : Le seul point qui soit une réelle modification est la possibilité de vote électronique. Le reste est la rectification d'une incohérence entre deux articles, d'impropriétés dans les termes employés, de manque de précision et la mise en conformité avec les impératifs légaux.

Règlement intérieur : La seule réelle modification est la possibilité d'assemblée générale en téléconférence et le vote par correspondance ou par voie électronique. La version précédente comportait de nombreux doublons avec les statuts en amont, avec les statuts départementaux modèles (facultatifs, rappelons-le) en aval ; ces doublons, source évidente d'incohérence, ont

été supprimés. Certains de ses articles ont été déplacés, regroupés ou scindés en deux pour améliorer la lisibilité. Quelques précisions ont été apportées en conformité avec nos usages.

VOTE SUR L'APPROBATION DES STATUTS

POUR : 7.106 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 12 voix

Les modifications apportées aux statuts nationaux sont adoptées.

VOTE SUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

POUR : 7.100 voix

CONTRE : 6 voix

ABSTENTION : 12 voix

Les modifications apportées au règlement intérieur sont adoptées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ÉLECTIVE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE et PRÉSENTATION DU NOUVEAU LOGO

Le président, Sylvain PIEDERRIÈRE

- ouvre l'assemblée générale à 14 h 10,
- remercie les membres du Comité Directeur pour leur investissement tout au long de cette mandature qui s'achève, avec une pensée toute particulière pour ceux qui ont choisi de le quitter,
- remercie toutes les personnes présentes et les deux organisateurs de cette Assemblée générale hors norme, Joël SORNETTE et Jacques BEYRIS,
- fait état des difficultés présentes et à venir qui seront détaillées dans son rapport moral ou le rapport financier et remercie les élus, l'équipe salariale, avec une pensée pour Christèle DERRÉ en arrêt maladie, les comités départementaux ainsi que nos partenaires, pour leur soutien sans faille,
- fait part de ses regrets d'avoir dû annuler les festivités envisagées pour les soixante-dix ans de la fédération,
- renouvelle sa détermination à aller de l'avant et est heureux de présenter notre nouvelle devise « Sport-Amitié-Santé » et notre nouveau logo, aux couleurs nationales, qui donnera de nous une image plus jeune et plus dynamique ; un document est projeté qui en montre toutes les déclinaisons possibles, en particulier les versions départementales.

INTERVENTION DU BUREAU DE VOTE DÉJÀ ÉLU

La commission électorale

- fait état des voix des présents et représentés
- informe l'assemblée générale que le quorum est atteint

Total des voix présentes ou représentées : 4.427 sur 8.243

VALIDATION DE LA PROCÉDURE ET DES RÉSULTATS DES VOTES

Le vice-président, Joël SORNETTE, explique et motive les choix effectués en accord avec le Comité Directeur afin de parvenir, faute de pouvoir le faire en présentiel, à tenir quand même les deux assemblées générales d'une façon qui respecte au plus près nos règles statutaires.

Il rend hommage à Jacques BEYRIS qui a conçu un outil de vote électronique innovant.

Il demande à l'assemblée générale d'approuver la procédure adoptée et la validité des votes électroniques et des votes à venir en visioconférence.

VOTES SUR L'APPROBATION DE LA PROCÉDURE ÉLECTIVE ET DES RÉSULTATS DES VOTES

POUR : 4.427

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La procédure et la validité des votes sont approuvées à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SAISON 2018-2019

VOTE SUR L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 MARS 2020 (par vote électronique)

POUR : 7.118 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mars 2020 est approuvé à l'unanimité

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT, Sylvain PIEDERRIÈRE

Chers amis.

Merci de votre présence à cette assemblée générale qui se tient sous une forme bien inhabituelle ; elle clôt une mandature comme c'est le cas après chaque olympiade d'été, bien que celle-ci ait été reportée. C'est le bilan de cette mandature et non seulement de l'année écoulée que je voudrais vous présenter.

Et je commencerai par cet événement majeur, l'épidémie de covid-19, qui nous a si soudainement et si brutalement impactés en mettant au point mort, à de rares exceptions près, le cœur même de notre existence, les activités physiques et les séjours sportifs.

L'apparition de cette pandémie nous a obligés à relever des défis auxquels nous n'étions absolument pas préparés. L'implication des élus a été sans faille. Ils ont donné de leur temps, de leurs compétences et se sont investis sur tous les fronts. Je les remercie chaleureusement ainsi que l'équipe administrative, pour leur soutien inconditionnel.

Les circonstances nous ont obligés à adapter notre travail entre élus. La visio-conférence et les outils de travail contributif ont fait leur apparition aussi bien pour les Comités Directeurs que pour les Bureaux Fédéraux. L'assemblée générale 2021 sera la première à se dérouler à distance (espérons que ce sera la dernière). Des procédures ont dû être mises en place pour assurer le bon déroulement de celle-ci et la possibilité de vote de manière anonyme (merci aux bénévoles qui ont mis au point les outils informatiques). Lors des années « normales », nous avons réduit la réunion plénière à une demi-journée avec une soirée détente pour pouvoir nous retrouver et échanger avec les présidents départementaux. Cette année la réunion a eu lieu en deux temps à la fin du mois de janvier... en visio-conférence.

Pour nous permettre de travailler, élus comme équipe administrative, dans de nouvelles conditions qui se sont imposées à nous (télétravail par exemple) nous allons devoir adapter nos outils informatiques afin d'éviter tout blocage au moindre problème.

Cette orientation vers de nouveaux outils plus efficaces, amorcée auparavant par la dématérialisation des licences dans une optique écologique, a donc connu dans ces épreuves une fantastique avancée.

Toutes ces mesures qui ont été prises ou programmées nous ont permis de résister aux premiers coups de tempête mais la prochaine équipe devra se montrer extrêmement attentive au contrecoup de la pandémie de COVID 19, tant sur le plan du recrutement de nouveaux licenciés et de la fidélisation des licenciés actuels que sur le plan financier. Les difficultés économiques sont devant nous et il est difficile d'en prévoir l'ampleur !

Passons maintenant au bilan de ces quatre années qui n'ont pas été, loin s'en faut, un long fleuve tranquille.

Vous savez, hélas, que le partenariat financier avec le Ministère des Sports a été rompu, que notre tentative de rapprochement avec le Ministère de l'Éducation Nationale s'est heurtée, après de multiples et longues démarches, à une fin de non-recevoir au motif que le ministère ne finance que les projets concourant au succès des élèves, mais, semble-t-il, pas au bien-être de leur personnel et une initiative en direction de ce personnel s'est avérée inenvisageable car elle aurait empiété sur le terrain d'une organisation interne au ministère.

Heureusement, nos partenaires institutionnels, MGEN, MAIF, CASDEN, avec qui nous partageons depuis toujours les mêmes valeurs, nous ont apporté un soutien de qualité par leurs aides financières et logistiques (prêt de salles de réunion, réseau de correspondants). Notre appartenance à l'ESPER nous permet de conforter ces liens et d'en développer avec d'autres membres mus par les mêmes idéaux.

Nos partenariats commerciaux, tels Golf O Max, Blue green, Welcome Sport, VTF, Renouveau Vacances, Cap France, Villages Club du Soleil ou Vacances Bleues, n'offrent pas d'avantages bien intéressants à nos licenciés car nous sommes, à leurs yeux, une petite structure. Toutefois notre affiliation à la FFCO permet à nos licenciés de profiter de son tout nouveau « Club avantages » qui leur donnera accès à de nombreux avantages auprès d'un nombre important d'enseignes commerciales.

En ce qui concerne nos comités départementaux, nous avons eu à faire face, comme tout le monde associatif, à la crise du bénévolat aussi bien pour leur fonctionnement que dans leurs instances dirigeantes. Cette crise se double d'un problème récurrent d'« entre soi ». Trop peu d'actions menées dans un département sont ouvertes aux départements voisins. C'est dommage car le travail pour monter des projets est en général important et il est décevant de ne pas « l'amortir » en faisant participer plus de personnes. La nouvelle équipe devra redynamiser la vie interdépartementale.

En direction des comités départementaux, dans le domaine des séjours et voyages, notre équipe a œuvré dans son rôle de conseil, de veille législative et d'étude des textes qui n'ont pas manqué surtout lors de la dernière année de ce mandat. Les reports et annulations de séjours depuis mars 2020 ont demandé une exigence très minutieuse dans une gestion particulièrement chronophage et d'autant plus délicate qu'elle engage la responsabilité de notre fédération. L'écoute et l'accompagnement des bénévoles investis dans ces projets départementaux ont été une de nos priorités qui a permis de répondre à toutes les situations.

La Fédération a redistribué une somme conséquente en tant qu'aide aux départements (rétrocession, aide sport entreprise) pour un montant d'environ 65.000 € par année d'exercice. Cette année, un effort a été produit en direction du recrutement de nouveaux licenciés n'ayant pas atteint 60 ans. Une aide financière a été versée aux comités départementaux ayant réussi à se développer suivant ce critère. Nous allons poursuivre dans ce sens.

Par contre, nous avons dû expliquer à quelques rares comités dont certains membres demandaient des exonérations ou remise de licences, que non seulement cela nous était financièrement impossible car les licences sont notre principale source de revenus pour faire fonctionner la fédération, mais plus essentiellement encore, que la licence n'est pas un bon d'achat pour une prestation mais un acte militant d'adhésion à une association à but non lucratif. Un courrier a été envoyé en ce sens à tous les comités et nombreux sont ceux qui nous ont approuvés.

La Fédération a aussi poursuivi son offre de formations en essayant de coller au plus près aux attentes des Comités Départementaux. En fonction des années, nous offrons jusqu'à deux sessions de formation.

Les deux grands événements phares, le séjour à Longefoy et les challenges nationaux de golf, ont toujours un bon succès. La pandémie a malheureusement eu pour effet l'annulation de l'un en 2020 et l'autre en 2021. De nombreux séjours sont maintenant organisés par le siège de la 2FOPEN. Ils sont ouverts à TOUS les départements. Dès que la COVID 19 nous laissera tranquille, ils seront à nouveau proposés à TOUS nos licenciés.

Nous cherchons enfin à développer le secteur du sport santé. Nos licenciés ont une moyenne d'âge assez élevée et doivent être le cœur de cible de ce projet, que devra prendre en considération la nouvelle équipe. C'est pour cela que notre devise est devenue : SPORT - AMITIÉ – SANTÉ

Je terminerai en vous annonçant qu'à l'occasion des 70 ans de la Fédération, nous avons remis à plat nos statuts pour coller au plus près à l'époque que nous vivons et avons aussi choisi de dépoussiérer notre image en créant un nouveau logo et une nouvelle charte graphique qui sera disponible et transposable aux Comités départementaux.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, Adèle PAGAN

1/ GÉNÉRALITÉS

- **LICENCES et Comités départementaux** A la clôture de la saison, il a été enregistré 8243 licenciés, soit 927 de moins que l'année précédente, prises majoritairement avant le confinement de mars 2020. Ils se répartissent en 59,87 % de femmes et 40,13 % d'hommes, dont 64,30 % sont issus des CSS de la MGEN. Peu de variations des pourcentages par rapport à l'année précédente. La fédération compte 60 Comités départementaux dont 42 ont une convention avec la MGEN, mais dont 4 n'ont enregistré aucune licence.

Voir en fin de document les quatre pages annexes titrées : Statistiques saison 2019-2020, Licenciés par département depuis 2008, Courbes des licenciés de 2008 à 2020, Conventions départementales actives MGEN-2FOPEN au 31/08/2019

➤ **LES INSTANCES NATIONALES :**

Composition et Réunions statutaires année 2019/2020

Les instances nationales ont enregistré le départ de Mme Crocherie Annie en 2019 et de M. Bergeron Michel en mars 2020, ainsi que l'arrivée de Mesdames Fournier Jocelyne, Olivier Francine et M. Delcourte Christian en 2019/2020

Voir en fin de document la page annexe titrée : Comité Directeur 2020

Chaque instance s'est réunie 3 fois

1/ le Bureau Fédéral (10 membres) les 19 novembre 2019, 17 janvier 2020 en présentiel et le 29 juin 2020 par visioconférence

2/ le Comité Directeur (22 membres) les 11 octobre 2019, 07 mars 2020 en présentiel et le 08 juin 2020 par visioconférence.

Par ailleurs, ces élus ont travaillé dans les commissions Communication et Informatique, Développement, Formation, Séjours et voyages selon un calendrier prévu par chaque responsable et en distanciel à partir de mars 2020.

Les déplacements des élus ont été limités dès le confinement du mois de mars. Cependant, les visioconférences se sont multipliées.

Les réunions avec les partenaires (MGEN, CASDEN, ESPER, MAIF...) pour conventions, subventions, projets communs n'ont donné lieu qu'à un déplacement (en janvier 2020 à la MGEN). Toutes les rencontres qui ont suivi se sont déroulées en distanciel.

Il en a été de même pour les réunions statutaires, celles de travail au siège et celles des commissions. Les salons et congrès se déroulant habituellement ont été supprimés.

➤ **L'EQUIPE ADMINISTRATIVE** est inchangée

Christèle DERRÉ (Responsable administrative et financière) en poste depuis le 15 février 2012

Nadège SIROTE (Comptable et chargée de la communication) en poste depuis le 13 août 2012

Isabelle CHOLLET (Chargée de développement de séjours sportifs et touristiques) en poste depuis le 29 août 2016

Sophie GOUTTE en poste depuis le 4 décembre 2017 (secrétaire administrative, votre référente pour toute problématique liée aux licences). Elle assure 24h hebdomadaires et ses collègues 35h

Le 1^{er} septembre 2019, le président est revenu progressivement aux affaires après une hospitalisation de 2 mois, une convalescence et une période de rééducation. Le fonctionnement administratif a été perturbé dès le début de l'année sportive. La comptable a été contrainte à un arrêt d'un mois en septembre. A suivi aussitôt un arrêt de 4 mois pour la responsable administrative et financière, avec une reprise de 3 mois en mi-temps thérapeutique. Elle a rejoint l'équipe qui était en activité partielle depuis le 16 mars 2020. Cette activité partielle évaluée à 60% n'a pas été appliquée au poste de la responsable des voyages et séjours, sachant que ce fut une période particulièrement chargée en la matière car fortement impacté par la crise sanitaire. Depuis le 1^{er} septembre 2020 les quatre salariées sont en activité partielle à 50%.

➤ **AIDES aux départements :** Environ 64 000 € sont reversés aux départements (soit 18 % du budget fédéral) Répartition des aides : Rétrocessions (47 792 €), Conventions Sport Entreprises (5 504,87 € pour Golf et Tennis) Convention Sport Loisir (1 258,15 €), Aide à la création d'un comité départemental 500 € (comité 91), Aide au développement (1 114 €), Aide financière pour participation à l'AG (7 246,28 €), Frais de formations bénévoles départementaux (626,33 €).

Il y a d'autres aides financières en direction des comités départementaux, impactant le budget fédéral : le contrat d'assurance MAIF collectivité dont bénéficient les comités départementaux (RC, locaux, dirigeants bénévoles...), la participation fédérale à l'IDC de chaque licencié, la garantie financière UNAT et la responsabilité civile professionnelle pour les séjours

2/ RELATIONS EXTERIEURES

a) **Relations institutionnelles : MINISTÈRE des SPORTS, MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE :**

Elles se limitent aux consignes à respecter en notre qualité de fédération sportive ayant l'agrément du Ministère des Sports et à diffuser à nos organismes déconcentrés.

Malgré nos tentatives à l'approcher pour une simple reconnaissance, nous n'avons hélas aucune relation avec le Ministère de l'Education Nationale qui devrait pourtant être notre organisme de tutelle.

b) Partenaires : MGEN, MAIF, CASDEN, ESPER

MGEN : Continuité des échanges entre nos deux structures et subvention reconduite de 10 000€.

MAIF : Subvention de 5 000 € reconduite et aide exceptionnelle de 4 744.64€

CASDEN : Ce partenariat a pris la forme de moyens permettant de nous développer (salle gratuite pour nos réunions à Paris, réseau de communication via leurs correspondants dans lycées et collèges, fournisseur pour objets publicitaires, impression offerte pour plaquettes ou autre...)

ESPER (Économie Solidaire pour l'École de la République) nous offre un réseau de partenaires pour des échanges et des rencontres.

c) Autres réseaux :

FFCO, COSMOS qui nous apportent des réponses en matière légale et juridique principalement.

3/ FORMATIONS, STAGES, MANIFESTATIONS ET SÉJOURS

a) LES FORMATIONS

Formations « administratives »

- **FORMATION CHARGÉ DE VOYAGES ET SÉJOURS** : 07 mars 2020 à Bordeaux (3 pers)
- **FORMATION RESPONSABLE FINANCIER ASSOCIATIF** : 07 mars 2020 à Bordeaux (6 pers)

Formations « sportives »

- **FORMATION ACCOMPAGNATEURS Marche Nordique** : 10 février 2020 à Toulon (CD83 : 5 pers)

b) STAGES ET SÉJOURS SPORTIFS - Saison 2019-2020

➤ **Organisés par la fédération**

- Séjour à Chorges du 05 au 12/10/2019 : 24 participants
- Séjour à Chorges du 25/01 au 01/02/2020 : 22 participants
- Séjour à Urdos (65) : 16 au 22/02/2020 : 8 participants
- Ski à Longefoy-La Plagne du 22 au 29 Février 2020 : 73 participants
- A noter que :
 - le séjour de randonnée à Oléron du 18 au 24/04/2020 a été reporté (Covid-19) du 10 au 16/04/2021
 - les 2 séjours de randonnée itinérante en pays Cathare dans l'Aude du 10 au 16/05/2020 et en Ariège du 7 au 13/06/2020 ont été reportés (Covid-19) en 2021. Dates pressenties : respectivement du 02 au 08/05/2021 et du 06 au 12/06/2021
 - le stage de golf à Temple-sur-Lot (47) a été décalé au début de l'année sportive 2020/2021, du 30/08 au 04/09/2020 : 10 participants,
 - la 2ème semaine fédérale de randonnée a été organisée comme prévu du 06 au 12/09/2020 au Pays Basque : 22 participants
 - le week-end au féminin prévu en juin 2020 n'a pas pu être organisé

➤ **Organisés par les Comités départementaux en 2020**

28 séjours ont été organisés par les comités en 2020 dont :

- **9 réalisés** : 6 en janvier-février et 3 en septembre-octobre, organisés par 8 comités.
- **4 ont avorté** par manque de participants ou changement d'organisation.
- **16 ont été annulés et reportés en raison de la COVID-19** dont :
 - 1 reporté de mai 2020 à septembre 2020 qui a bien eu lieu
 - 2 annulés définitivement par la suite

Soit 13 séjours reportés en 2021

c) MANIFESTATIONS FÉDÉRALES

Seule l'Assemblée générale a pu être organisée à Bruges (près de Bordeaux) avec les formations, la réunion des présidents départementaux et la soirée conviviale le week-end du 7/8 mars 2020.

4/ PARTENARIATS COMMERCIAUX

GOLF O MAX et BLUE GREEN : Conditions particulières pour nos licenciés dans de nombreux golfs en France
WELCOME SPORT : réductions dans les hôtels Campanile, Kyriad et Kyriad prestige
(pour ces deux partenariats, se munir de sa carte de licencié et du code disponible sur le site)
VTF, RENOUVEAU VACANCES, VILLAGES CLUBS DU SOLEIL, VACANCES BLEUES, CAP FRANCE : Partenariat pour séjours individuels et groupes

5/ En matière d'INFORMATION - COMMUNICATION

➤ VIA LE NET

- Bulletin d'information adressé à tous nos licenciés directement (si adresse mail valable)
- Flyers fédé
- Flyers Comités départementaux (peuvent être créés et imprimés avec l'aide logistique fédérale)
- Site internet
- Intranet pour la gestion des licences. Lire les infos actualisées en préambule
- Facebook. Manifester son passage par commentaires ou simplement le « pouce » de satisfaction.

VOTES SUR LE RAPPORT MORAL ET LE RAPPORT D'ACTIVITÉS (par vote électronique)

Résultat identique pour les deux votes

POUR : 7.118 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix.

Le rapport moral et le rapport d'activités sont adoptés à l'unanimité

Après l'énoncé des résultats de ces deux votes, un temps d'échange est instauré, pour suppléer le débat préalable au vote qui aurait eu lieu dans une Assemblée générale tenue en présentiel.

Il s'est dégagé une interrogation, commune aux comités départementaux proposant l'activité golf, sur la nouvelle organisation des rencontres sport entreprise de la ffgolf qui désavantage clairement la 2FOPEN et pourrait inciter les golfeurs d'un comité départemental à désertir en bloc la 2FOPEN, ce qui est à la limite de la concurrence déloyale. La nécessité d'une réunion des présidents départementaux concernés dans un proche avenir, avec si possible l'invitation de la responsable du golf entreprise à la ffgolf, est actée.

Certains Comités Départementaux s'interrogent sur la façon pratique de répercuter à leur niveau le changement de nom de la Fédération, décidée à l'Assemblée générale de l'an 2020. Il leur sera envoyé un modèle de délibération type à présenter en Assemblée générale extraordinaire. Il est rappelé que le changement devra être déclaré en préfecture et, pour les comités départementaux concernés, signalé à la ffgolf.

RAPPORT FINANCIER 2020 DU TRÉSORIER, Pierre JALADE

PRÉAMBULE

Nous vous présentons le compte de résultat de l'exercice 2020, arrêté à la date du 31 décembre 2020. Cette année 2020 est une année très particulière car elle est affectée par la crise liée à la pandémie COVID et surtout aux mesures de confinement strict à dater du 16 mars 2020. Celui-ci a largement bouleversé les activités et le fonctionnement de notre association puisque les ¾ de l'année 2020 ont été soumis à ce régime (sauf l'été où notre activité est normalement nulle).

Malgré cela, et paradoxalement à ce à quoi nous pouvions nous attendre, le compte de résultat présente pour 2020 un excédent comptable de 58 092 euros alors qu'à dater du 16 mars, nous sommes entrés dans une quasi-léthargie. Il ne faut surtout pas penser que la poursuite de cette pandémie va reproduire pour 2021 un tel bilan positif et l'on peut s'attendre à un fort déficit quand seront présentés les comptes concernant l'année 2021.

Nous allons essayer d'expliciter ce paradoxal excédent.

COMPTES ET LEUR ANALYSE

La raison primordiale, essentielle pour comprendre cela, est de rappeler que la 2FOPEN fonctionne en année scolaire alors que les exercices comptables sont généralement dans le mouvement associatif présentés en année civile.

Nous intégrons donc dans ces comptes 2020 notre activité à dater du 1^{er} septembre 2019, date à laquelle la pandémie n'avait pas débuté et à laquelle nous fonctionnions normalement comme par les années précédentes. Les adhésions s'accumulaient, avec toutefois un léger repli. Au 31 août 2019, nous avons terminé l'année de fonctionnement 2018-2019 avec un nombre de licenciés égal à 9170. Les rentrées de septembre à octobre 2020 furent « normales » puisqu'au 31 décembre 2020, 6822 licenciés étaient déjà inscrits ou réinscrits. Les rentrées financières étaient donc assurées comme les autres années.

Les organisations sportives et les séjours effectués entre septembre 2019 et mars 2020 se sont effectués normalement avec des soldes positifs (rando pays basque de septembre : +3348 € ; séjour bien-être de Chorges en octobre : + 1447 € ; séjour bien-être de Chorges en janvier : +1303 € ; séjour neige de Longefoy de février : +12767 € ; séjour raquette d'Urdos en février : +432 € ; séjour golf à Temple-sur-Lot : +1126€. Ajoutons à cela le fait positif sur le plan financier que ne purent s'effectuer les challenges golf qui sont traditionnellement déficitaires (-4267 € l'année précédente). L'exercice 2020 présente donc des rentrées financières correctes puisque ces rentrées ont eu lieu avant la paralysie du 16 mars !

Autre raison ayant permis ce bilan comptable positif : les aides de l'Etat ! A partir de mars, l'Etat a aidé les associations paralysées par la pandémie et cette aide fut conséquente puisque globalement nous avons touché 49 480 € se répartissant ainsi : une aide au versement des cotisations URSSAF de 4 164 euros, une exonération des cotisations URSSAF de 5 606 euros, une aide au chômage partiel de 19 710 euros et un fonds de solidarité de 20 000 €.

Autres rentrées de fonds : les mécénats et les parrainages. Nous avons touché en 2020 le mécénat de la MGEN de 10 000 €, le parrainage de la MAIF de 5 000 €.

Enfin, une autre source de ressources pour l'année 2020 est un amoindrissement des charges liées à notre fonctionnement. Si l'Assemblée Générale a bien eu lieu à Bruges en mars une semaine avant le confinement strict, les autres réunions statutaires n'ont pu avoir lieu en « présentiel », mais en visioconférence, nous déchargeant ainsi des frais de déplacement et d'hôtellerie (ou hébergement) engendrés par ces réunions à Parçay-Meslay ou Paris.

On voit donc pourquoi apparaît pour 2020 un excédent de 58 092 euros auquel nous n'étions pas certains d'arriver !

LES PERSPECTIVES POUR 2021

Autant on peut se réjouir de ce bon résultat pour l'exercice 2020, autant nous avons de fortes craintes pour 2021 et, sans dramatiser, on peut à juste titre entrevoir une année difficile sur le plan comptable. Déjà, à la date du 15 mars 2021, nous enregistrons un déficit de 4 823 adhérents licenciés par rapport à mars 2020 (nous sommes au 15 mars 2021, 3402 licenciés alors que nous étions 8 189 il y a 12 mois). Or les licenciés représentent notre principale source financière. Reviendront-ils si l'on retrouve une vie associative normale au 1^{er} septembre 2021 sachant qu'il y a peu de chance qu'ils se licencient d'ici le 30 juin, date à laquelle la 2fOPEN se met en sommeil ! Vont-ils nous désertier définitivement ? L'Etat va-t-il continuer ses aides ? Les activités vont-elles pouvoir reprendre comme auparavant ?

L'établissement d'un budget prévisionnel 2021 relève de l'emploi de la « boule de cristal » et repose sur des suppositions totalement subjectives.

Il est heureux que la 2FOPEN dans sa sagesse ait su se prémunir, depuis plusieurs exercices comptables, contre de tels aléas. Nos réserves peuvent compenser une telle année blanche, mais une année blanche supplémentaire mettrait en jeu la survie même de notre association !

Je voudrais terminer en félicitant les personnes qui, au siège de Parçay-Meslay, ont à gérer les activités et la comptabilité. Leur compétence, leur disponibilité et leur motivation exemplaires ont grandement aidé pour ce que cette année difficile ne soit pas une épreuve pour la vie de l'association.

A la suite de l'exposé de ce rapport, Nadège Sirote, notre secrétaire comptable, présente le compte de résultat et donne toutes les explications nécessaires. Une mention particulière est faite des comités départementaux qui ont renoncé à leurs aides fédérales par solidarité.

Le résultat positif de l'exercice 2020 s'élève à **+ 58.092,26 €**

Ce résultat d'exercice 2020 est affecté au fonds associatif.

VOTE SUR LE RAPPORT FINANCIER 2020

POUR : 4.427

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le rapport financier 2020 est adopté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DIRECTEUR

Cette assemblée générale étant électorale, un appel à candidatures a été effectué afin de renouveler le Comité Directeur. De nombreuses candidatures sont parvenues au siège de notre fédération : vingt candidats dont neuf femmes et un médecin. L'élection s'est déroulée par vote électronique individuel.

ÉLECTION DU COMITÉ DIRECTEUR (par vote électronique)

VOTANTS : 7.375 voix

Tous les candidats sont élus, dix-sept à l'unanimité et cinq à une très large majorité.

Il est à noter que la proportion d'un minimum de 40% de femmes est respectée.

Le Comité directeur se compose donc de Mmes et MM. Didier AUBRY, Max BACCHIOCCHI, Joëlle BELMONTE, Joël BELOEIL, Michèle BENITO, Jacques BEYRIS, Sylvie BONNET, Nicole BRÉGEARD, Christian DELCOURTE, Michel DEPECKER, Jocelyne FOURNIER, Daniel FRAYSSE, Pierre JALADE, Chantal LIÉNARD, Francine OLIVIER, Adèle PAGAN, Sylvain PIEDERRIÈRE, Patrick POUVIL, Roseline SAVAL-LAMBERT, Daniel SÉJOURNÉ, Joël SORNETTE (par ordre alphabétique) et de M. Jean-Luc BENKETIRA, médecin.

PROJETS POUR 2021-2022

La secrétaire générale, Adèle PAGAN, présente les projets de manifestations, formations, séjours et stages sportifs pour 2021-2022 :

- ♣ Stage de golf à Temple-sur-Lot (47) - 30 août au 04 septembre 2020
- ♣ 2ème semaine fédérale de randonnée au Pays basque - 06 au 12 septembre 2020
- ♣ Ressourcement et Bien-être à Chorges - 27 septembre au 04 octobre 2020
- ♣ Raquette neige à Urdos (Pyrénées) du 14 au 20 février 2021 (séjour départemental CD 65)
- ♣ Ski, raquette, stage sportif à Longefoy (Alpes) du 27 février au 06 mars 2021 (annulé)
- ♣ Balades et visites culturelles à l'Île d'Oléron du 10 au 16 avril 2021
- ♣ Randonnées itinérantes dans le pays cathare (Aude) du 02 au 08 mai 2021
- ♣ Challenge National de Golf en Ile-de-France les 14 et 15 mai 2021 (annulé)
- ♣ Stage départemental de randonnée en Corse du Sud du 29 mai au 05 juin 2021 (séjour départemental CD36)
- ♣ Rencontres régionales Grand Est (Vosges) week-end du 05 et 06 juin 2021
- ♣ Randonnées itinérantes dans le pays cathare (Ariège) du 06 au 12 juin 2021
- ♣ 6ème Week-end Bien-être au Féminin sur le littoral Normand du 18 au 20 juin 2021
- ♣ Randonnée Volcans d'Auvergne - dernière semaine de juin 2021 (séjour départemental CD 91)

♣ Formations à la saisie des licences au démarrage de la saison (Logiciel Héva) sur demande des comités départementaux (mai-juin).

♣ Formations « Responsable financier » et « Chargé des voyages et séjours » seront proposés au cours du 2^{ème} trimestre 2021.

♣ Formations « Accompagnateurs de randonnée pédestre » et « Accompagnateur de marche nordique » en fonction des demandes départementales et du calendrier fédéral. 1^{er} ou 2^e semestre 2021.

♣ Formations à l'organisation de visio conférences (par Zoom) peuvent être également organisées sur demande des comités départementaux.

Après la présentation de ces projets,

- Adèle PAGAN lance un appel à candidature pour la commission voyages et séjours,

- Daniel SÉJOURNÉ sollicite la mise en place d'une formation randonnée,

- il est annoncé que Christian DELCOURTE pose sa candidature au Conseil d'administration de l'ESPER.

AFFILIATIONS ET LICENCES 2021-2020 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

Le comité Directeur propose que la tarification des affiliations et licences pour la saison sportive 2021-2021 reste inchangée et que celui des rétrocessions (hors enfants, jeunes et provisoires) soit unifié à 6 € (mesure dont le bilan sera quasi-nul pour la fédération). Ce dernier point vise à corriger ce qui est parfois ressenti comme une anomalie, à savoir que le tarif réduit pour les membres des Club Santé Seniors MGEN est couplé à une rétrocession plus élevée.

Des voix s'élèvent dans l'assemblée pour exprimer leur crainte que les réactions des licenciés concernés, dans ce contexte particulier d'un redémarrage possiblement compromis dans son ampleur par l'épidémie, ne fassent qu'aggraver les risques. Un consensus se dessine pour le report de cette mesure, qui n'est pas rejetée dans son principe, à des jours meilleurs.

Le vote porte donc sur le maintien pour 2021-2022 de la tarification en cours (saison 2020-2021) des affiliations, licences et rétrocessions

VOTE SUR LA TARIFICATION DES LICENCES, AFFILIATIONS ET RÉTROCESSIONS 2021-2022

POUR : 4.065

CONTRE : 362

ABSTENTION : 0

La tarification pour 2021-2020 (identique en tous points à celle de 2019-2020) est adoptée.

Pierre JALADE, aidé de Nadège SIROTE, présente le budget prévisionnel pour l'année civile 2021, précise les options choisies pour son établissement, en particulier les hypothèses sur les nombres de 4.100 licences au 31 août 2021 (fin de saison 2020-2021) et 6.000 au 31 décembre 2021 (début de la saison 2021-2022). Il rappelle la subjectivité de ces suppositions. Ce budget prévisionnel est bien évidemment en très fort repli par rapport au précédent, d'environ 200.000 €.

René Claitte pense qu'il faudrait réduire les aides fédérales aux départements pour le bien de la fédération mais le président pense au contraire que le rôle de la fédération est de soutenir les comités départementaux en difficulté.

VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

POUR : 4.427

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le budget prévisionnel 2021 est adopté à l'unanimité

ÉLECTION DU BUREAU FÉDÉRAL

Lors d'une interruption de séance de l'Assemblée Générale, le Comité Directeur nouvellement élu se retire dans un salon privé virtuel et procède à l'élection du Bureau Fédéral. Voici les résultats de ces élections :

Président : Sylvain PIEDERRIÈRE Vice-Présidente : Fanny OLIVIER
Secrétaire général : Joël SORNETTE Secrétaire adjointe : Adèle PAGAN
Trésorier : Pierre JALADE Trésorière adjointe : Michèle BÉNITO
Autre membres : Nicole BRÉGEARD, Christian DELCOURTE, Daniel FRAYSSE et Roseline SAVAL-LAMBERT (par ordre alphabétique)

A noter une stricte parité hommes-femmes.

Pendant cette interruption de séance, Claude DRAZEK, ancien président, organise parmi le reste de l'assemblée un tour de table sur les situations très diverses des Comités Départementaux au temps de la covid-19.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, Sylvain PIEDERRIERE remercie toutes les personnes présentes et se félicite de la bonne tenue de cette Assemblée Générale et des prouesses techniques qui ont permis sa tenue dans des conditions satisfaisantes.

La séance est levée à 17 h 30.

SIGNATURES

Le président



Sylvain PIEDERRIÈRE

Le secrétaire général



Joël SORNETTE